

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT,
MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 2 avril 2025 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1715 du 6 avril 2022, le Comité Syndical approuvait la création d'une autorisation de programme et des crédits de paiement relative à l'opération de construction du centre de tri des collectes sélectives du SITTOMAT.

Le montant de l'AP augmente d'environ 400 k€ du fait de la prise en compte principalement de la nécessité de reprendre la conduite d'évacuation des eaux usées du site du projet au travers du terrain de Costamagna, des recherches et retraits de déchets susceptibles de contenir de l'amiante découverts sur le site en décembre 2024, et des prévisions d'augmentation des frais d'ingénierie (AMO, CSPS, CT) en lien avec l'allongement de la durée des missions suite au décalage de planning aujourd'hui au minimum de 5 mois par rapport au planning initial.

Ce même décalage de planning explique le décalage des ouvertures des CP. Le groupement d'entreprises titulaire du marché global de performances du centre de tri est en grande partie responsable de ce décalage pour lequel des pénalités de retard sont d'ores et déjà appliquée.

Ainsi, l'évolution de l'AP/CP se traduit comme suit :

Intitulé du programme	Année de révision	Montant de l'AP en € HT	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Création du centre de tri des collectes sélectives	2024	44 843 293	493 582	7 583 704	12 097 267	19 685 105	5 628 681
	2025	45 236 917	493 582	7 583 704	7 711 012	20 633 303	9 712 360

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Approuver la révision de l'autorisation de programme relative à la construction du centre de tri des collectes sélectives du Syndicat
- 3- Retenir comme échéancier des crédits de paiement le tableau ci-dessus
- 4- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTOMAT
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier